

GROUPE THÉRAPEUTIQUE EMDR APRÈS LES INCENDIES

Pour favoriser la récupération après les incendies et permettre de retrouver des appuis pour la suite

Dispositif spécifiquement destiné à accompagner les conséquences
potentiellement psychotraumatiques des incendies
Démarche circonscrite à ce motif



1. POUR QUI ?

Pour les personnes concernées
par les incendies qui présentent
des répercussions en lien avec
cet événement : anxiété,
sommeil perturbé, images ou
souvenirs envahissants,
hypervigilance, **difficultés à
retrouver un apaisement ou
à se projeter dans l'avenir**



2. LE DISPOSITIF

- Un groupe de 6 à 12 personnes
- 4 séances
- Protocole EMDR de groupe
- Approche structurée issue de la psychotraumatologie
- Le groupe offre un cadre collectif structuré et soutenant
- Chaque personne travaille sur sa propre expérience, sans avoir à la raconter en détail devant le groupe



3. DATES, HORAIRES ET LIEU

**Mercredis 2, 9 et 16
septembre 2026**
de 19 h 30 à 21 h 30

à Die

(lieu précisé ultérieurement)

+ 1 séance de suivi de 2 h
en décembre 2026
(date précisée ultérieurement)



4. ENGAGEMENT

PRÉSENCE INDISPENSABLE
AUX 4 SÉANCES

L'entrée dans le groupe implique
la présence aux 4 séances

Un appel préalable sera réalisé pour
vérifier si le dispositif correspond
à votre situation



5. INSCRIPTION

Inscription préalable requise –
groupe fermé, places limitées

Pour entrer dans le dispositif,
inscription **avant le mardi 25 août 2026**
auprès de Charlotte Leroij



06 13 51 80 04



CO-ANIMÉ PAR

Groupe co-animé par
Claire Pereira, psychomotricienne
et Charlotte Leroij, psychologue,
neuropsychologue,
praticienne EMDR Europe



QU'EST-CE QUE L'EMDR ?

L'EMDR est une psychothérapie reconnue en psychotraumatologie.
Elle vise à favoriser le traitement et l'intégration des souvenirs
traumatiques et à réduire les répercussions qui leur sont associées.

RECOMMANDATION OFFICIELLE

L'EMDR est officiellement recommandée, entre autres, par
l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Haute Autorité
de santé (HAS) et l'Inserm pour le traitement du trouble
de stress post-traumatique (TSPT)



PRISE EN CHARGE

Pas de frais pour les participant-es

Ce dispositif est intégralement financé par la
CPTS Diois-Saillans avec le soutien de l'ARS